



Occupation illicite place parking dans copropriété

Par **dehon**, le **25/04/2010** à **18:25**

Bonjour,

j'ai acheté un appart avec place de parking privative en sous-sol, il y a une dizaine de jours avant l'achat, le propriétaire, aussi agent immobilier, m'a montré l'emplacement libre de cette place de parking, noté par n° référencé dans l'acte de vente.

Hier, je retourne à l'appartement pour y faire qq travaux. Ma place de Parking est occupée par une voiture abandonnée (1 cm de poussière), que j'avais remarquée être sur l'emplacement d'à côté lors de la visite avant l'achat. Un voisin rencontré par hasard me dit que c'est la voiture abandonnée par l'ancien locataire du propriétaire précédent, celui à qui j'ai acheté le dit-appart.

Que faire de cette voiture abandonnée par un locataire qui est parti sans laisser de trace?

Merci de me conseiller cordialement Jean-Luc Dehon

Par **amajuris**, le **26/04/2010** à **17:41**

bonjour,

vous avez acheté une place de parking; votre vendeur vous doit la garantie d'utiliser votre place de parking (article 1625 du code civil).

il faut vous retourner contre l'ancien propriétaire.

cordialement